Nations Unies S/2002/1242



# Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2002
Français
Original: anglais

## Lettre datée du 13 novembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 13 novembre 2002, émanant du Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Naji Sabri.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-69100 (F) 131102 131102

## Annexe

### Lettre datée du 13 novembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères

[Original : arabe]

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

« Rendez-vous auprès de Pharaon car il s'est montré rebelle,
Tenez-lui un langage doux, peut-être méditera-t-il et Nous craindra-t-il »

Vous vous souvenez sans doute de la grande agitation créée par le Président des États-Unis et de ses fausses accusations contre l'Iraq, appuyées et reprises avec malveillance par son laquais, Tony Blair, lorsque ceux-ci ont déclaré que l'Iraq avait peut-être produit, ou s'employait à produire, des armes nucléaires après que les inspecteurs des Nations Unies eurent quitté l'Iraq en 1998. Ils ont ensuite réaffirmé que l'Iraq avait effectivement produit des armes chimiques et biologiques, bien qu'ils sachent pertinemment, comme nous le savons et comme d'autres pays peuvent s'en assurer, que de telles allégations sont dénuées de tout fondement. Mais la connaissance de la vérité est-elle aujourd'hui prise en compte dans les relations politiques, alors que la malveillance du Gouvernement américain a atteint son paroxysme et détruit tout espoir? Peut-on attendre ou espérer quelque bien que ce soit du Gouvernement américain, alors que sa cupidité, le sionisme et d'autres facteurs connus, en ont fait le tyran de notre époque?

Ces allégations ayant peut-être fait leur oeuvre auprès de certains pays et dans l'opinion publique, alors que d'autres gardent le silence, l'Iraq a décidé d'y faire face en acceptant le retour des inspecteurs des Nations Unies. L'accord a été conclu avec vous, en tant que représentant de l'ONU, le 16 septembre 2002 à New York. Un communiqué de presse consacré à ce sujet a été publié conjointement à Vienne après une réunion, tenue les 30 septembre et 1er octobre 2002, entre une délégation technique iraquienne dirigée par M. Ahmed al-Saadi, l'Inspecteur en chef des Nations Unies, Hans Blix, et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohammed El Baradei. Mais quelques heures seulement après que l'Iraq a accepté le retour des inspecteurs des Nations Unies et que ce retour a été fixé pour le 19 octobre 2002, le Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, a déclaré qu'il refusait que les inspecteurs retournent en Iraq. Le « gang du mal » a aussitôt soulevé de nouveau la question de l'adoption d'une nouvelle résolution pour détourner l'attention du monde entier et l'empêcher de suivre les travaux des inspecteurs et de vérifier ce que l'Iraq a déjà affirmé, à savoir qu'il ne possédait pas d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, et qu'il n'en avait pas produit après que les inspecteurs eurent quitté le pays. Au lieu de suivre cette affaire pour démontrer les mensonges et les propos diffamatoires, les responsables à l'ONU et dans ses divers organes, notamment les représentants des membres permanents du Conseil de sécurité, ont commencé à discuter du type et du libellé de la nouvelle résolution. Ils se sont mis à ajouter un mot par ci et à enlever une lettre par là, et ont finalement adopté une résolution, puisqu'il est plus facile d'encaisser les ruades d'un taureau agité dans une petite arène que d'affronter ses cornes dans un grand espace. La résolution a été adoptée sous la pression du Gouvernement américain, qui a menacé de quitter l'ONU si celle-ci ne cédait pas à ses demandes malveillantes. Tout cela est

extrêmement honteux pour tout État Membre honnête et libre qui se rappelle les dispositions de la Charte des Nations Unies et se rend compte qu'il appartient à certains d'éprouver de la honte pour ceux qui n'en éprouvent pas.

Nous avons dit aux membres du Conseil de sécurité que nous avons contactés, ou qui nous ont contactés pour nous faire part des prétextes avancés par les États-Unis et de leurs menaces d'agresser notre pays seuls ou avec d'autres, que, si le Conseil n'autorisait pas les États-Unis à agir comme ils l'entendaient, nous préférerions, si cela devenait inévitable, que les États-Unis nous attaquent seuls et que nous les affrontions avec l'appui de Dieu. Le Gouvernement américain ne pourrait pas alors bénéficier de l'assentiment de la communauté internationale pour occulter partiellement ou complètement des mensonges et abattre la vérité avec le poignard du mal. Nous avons déjà affronté les États-Unis dans une situation comparable, et c'est là une des raisons de leur isolement dans le monde.

L'agressivité des États-Unis et la façon dont ils sèment unilatéralement l'injustice et la destruction parmi leurs victimes, au premier rang desquels figurent les musulmans et les Arabes, sont les principales raisons pour lesquelles ils retirent leurs ambassadeurs et autres représentants, ferment leurs ambassades et limitent leurs intérêts dans de nombreuses parties du monde, tout en récoltant la haine de tous les peuples. Aucun autre pays, y compris les vieilles puissances coloniales, ne s'est trouvé dans une telle situation. Au lieu de laisser les États-Unis et leurs laquais, et derrière eux les sionistes, récolter les fruits de leur politique malveillante, le Conseil de sécurité, ou plutôt ceux qui y jouent un rôle influent, ont temporairement interrompu cette politique au lieu de l'arrêter, et nous verrons ce qu'il adviendra lorsque les regrets ne seront plus d'aucune utilité.

Monsieur le Secrétaire général,

Le degré d'influence de toute organisation internationale dépend de la confiance dont elle bénéficie de la part de l'environnement humain dans lequel elle évolue, à partir du moment où elle prétend oeuvrer à la réalisation d'objectifs importants pour l'humanité. À cet égard, nous craignons que l'Organisation des Nations Unies ne soit en passe de perdre la confiance et la crédibilité dont elle jouissait auprès des peuples, si ce n'est déjà fait, sachant qu'elle est exploitée par une convergence d'intérêts puissants au détriment des intérêts des autres peuples, ou par des compromis entre ces intérêts au détriment de la justice. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions sont donc appelées à disparaître comme a disparu la Société des Nations. Cette situation ne sera pas le seul fait de l'Administration américaine. Tous ceux qui, par crainte ou par cupidité, ont servi les intérêts américains y auront contribué.

Celui qui ne prend pas la parole pour défendre la vérité est un diable silencieux. Rien n'est plus répréhensible que l'absence totale de réaction de ceux qui représentaient leur pays au Conseil de sécurité, lors du débat sur le projet de résolution américain, après l'intervention du représentant du Mexique qui a évoqué la possibilité de lever l'embargo imposé à l'Iraq. Lors des consultations au Conseil de sécurité sur la résolution 1441 (2002), le 8 novembre 2002, le représentant du Mexique s'était déclaré non convaincu par les explications avancées par le représentant des États-Unis pour justifier l'absence de toute référence à la levée des sanctions et à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, et avait déclaré qu'il demanderait des instructions à son

gouvernement sur cette question. Le représentant de la Grande-Bretagne a répondu en déclarant qu'il avait écouté les déclarations des représentants de la Syrie et du Mexique concernant l'inclusion dans le projet de texte d'un paragraphe sur la levée des sanctions. Il a également déclaré que l'Iraq avait eu l'occasion de détruire ses armes de destruction massive mais qu'il avait préféré les conserver. C'est pour cela que, selon lui, il n'est pas indiqué de faire référence à la levée des sanctions tant que l'Iraq disposera de ce type d'armes, même si elle est indirectement évoquée.

Nous nous demandons pourquoi aucun des représentants des États membres du Conseil de sécurité n'a posé au représentant de la Grande-Bretagne la question de savoir où, quand et comment l'Iraq aurait décidé de conserver ses armes de destruction massive. Ils ont réagi comme si l'affirmation du représentant de la Grande-Bretagne n'était pas importante à leurs yeux, ou plus exactement comme si elle ne les concernait pas. Cet exemple, et d'autres encore, ainsi que les signes de déclin de ce type d'organisation ne sont-ils pas les prémices de l'effondrement de cette organisation internationale qui a été créée pour préserver la paix et la sécurité internationales, mais qui a été transformée en un lieu de marchandage des intérêts des grandes puissances et une couverture pour la guerre, la destruction, les blocus et les famines imposés aux peuples?

L'avenir dépendra de l'existence ou non de réformes et celui de l'Organisation des Nations Unies ne fait pas exception. Aussi, tous ceux qui souhaitent vraiment que cette organisation soit sauvegardée, qu'elle puisse oeuvrer sur la base de la Charte pour que la stabilité, la justice et l'équité règnent dans le monde et qu'elle ouvre la voie à la paix, à la liberté et à la coopération entre les peuples, sont invités à faire preuve de vigilance et à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international et à ne pas suivre ceux qui menacent le monde avec leurs armes et leurs projets sinistres et ceux qui ne sont préoccupés que par leurs intérêts étroits qu'ils défendent en recourant au chantage aux dépens de la vérité, de la justice et de l'équité.

Monsieur le Secrétaire général,

Nous savons que ceux qui ont fait pression sur le Conseil de sécurité pour qu'il adopte la résolution 1441 (2002) ont d'autres objectifs que celui de s'assurer que l'Iraq n'a pas mis au point des armes de destruction massive depuis le départ des inspecteurs en 1998. Vous savez bien qui est à l'origine de ce départ. Nous savons également qu'il n'y a pas de raison valable, juste ou équitable justifiant l'adoption de cette résolution au nom du Conseil de sécurité après que les représentants de l'Iraq et le Secrétaire général de l'ONU soient parvenus à un accord qui a fait l'objet d'un communiqué de presse publié conjointement par MM. Blix et El Baradei et les représentants iraquiens. Nous vous informons que nous acceptons la résolution 1441 (2002) malgré son contenu potentiellement négatif, surtout si elle est appliquée dans le sens des arrière-pensées des parties malintentionnées. L'important pour nous, c'est d'essayer d'éviter à notre peuple de nouveaux malheurs. Cependant, nous n'oublions pas, et les autres ne devraient pas non plus oublier, que la sauvegarde de la dignité, de la sécurité, de l'indépendance de notre peuple et la protection de notre pays, de sa souveraineté et de ses valeurs suprêmes est un devoir sacré pour nos dirigeants et notre gouvernement. Aussi, comme nous l'avons indiqué dans l'accord et le communiqué de presse susmentionnés, nous sommes disposés à recevoir les inspecteurs pour qu'ils puissent s'acquitter de leur

mission et s'assurer que l'Iraq n'a pas mis au point d'armes de destruction massive depuis leur départ en 1998.

Nous vous demandons donc d'informer le Conseil de sécurité du fait que nous sommes prêts à accueillir les inspecteurs selon le calendrier prévu. Les parties concernées devraient garder présent à l'esprit que nous sommes dans notre mois saint du ramadan, ce qui signifie que la population jeûne, et que le mois saint sera suivi de la fête marquant la fin du jeûne. Néanmoins, nous coopérerons avec les organes et fonctionnaires concernés de l'ONU pour les détails de l'application de tout cela et de la déclaration tripartite de la France, de la Russie et de la Chine. Dans ses relations avec les inspecteurs, le Gouvernement iraquien prêtera aussi attention à leur comportement et aux mauvaises intentions de certains d'entre eux et de leur manque de respect pour la dignité nationale du peuple, son indépendance et sa sécurité, et la sécurité, l'indépendance et la souveraineté du pays. Nous souhaitons les voir exécuter leurs tâches conformément au droit international le plus tôt possible. S'ils le font d'une manière professionnelle et dans la légalité, et sans mauvaise intention, les mensonges des menteurs seront exposés devant l'opinion publique, et l'objectif déclaré du Conseil de sécurité sera atteint. Le Conseil de sécurité aura alors l'obligation légale de lever l'embargo. S'il ne le fait pas, tous les peuples de bonne volonté dans le monde, outre l'Iraq, lui diront de lever l'embargo contre l'Iraq ainsi que toutes les autres sanctions iniques qui lui ont été imposées. Le Conseil de sécurité sera obligé face à l'opinion publique et aux dispositions légales d'activer le paragraphe 14 de sa résolution 687 (1991), en l'appliquant à l'entité sioniste (Israël) et ensuite à toute la région du Moyen-Orient, pour en faire une région exempte d'armes de destruction massive. Ainsi, le nombre de justes dans le monde augmentera et l'Iraq sera mieux en mesure de faire cesser les croassements des oiseaux de mauvais augure qui effectuent des raids quotidiens contre le pays, détruisant les biens et tuant des Iraquiens par leurs bombardements, si les injustes ne l'ont pas déjà fait eux-mêmes. Cela contribuera à la stabilité de la région et du monde, à condition que cela soit accompagné d'un règlement qui ne s'appuie pas sur une politique du deux poids, deux mesures et mette fin à l'occupation de la Palestine et des autres territoires arabes occupés par l'entité sioniste, et à condition que les bellicistes mettent fin à leurs agressions contre les musulmans et le monde entier.

Nous réitérons donc, par votre intermédiaire, notre message aux membres du Conseil de sécurité : envoyez vos inspecteurs en Iraq pour vérifier cela, et tout le monde aura la certitude, si leur comportement est supervisé pour qu'il soit professionnel et conforme à la légalité, que l'Iraq n'a pas produit d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, contrairement à ce que prétendent les forces du mal. Les mensonges et les manipulations de l'Administration américaine et du Gouvernement britannique seront exposés au grand jour, et le monde pourra constater que les Iraquiens ont fait preuve de sincérité et d'exactitude dans leurs propos et dans leurs actes. Mais si les caprices de l'Administration américaine, les désirs des sionistes, leurs sympathisants, les services de renseignement américains et sionistes, les menaces et les tentations malveillantes avaient l'occasion d'intervenir et de manipuler les équipes d'inspection ou certains de leurs membres, les choses deviendraient brouillées et la confusion qui en résulterait déformerait les faits et entraînerait la situation dans une direction dangereuse, au bord du précipice, ce que ne souhaitent pas les observateurs impartiaux ni ceux qui, comme les membres de mon gouvernement, veulent montrer les faits tels qu'ils sont. Le travail réalisé sur le

terrain et l'application seront les facteurs décisifs qui montreront si l'intention était réellement que le Conseil de sécurité détermine si l'Iraq est exempt de ces prétendues armes ou si toute l'opération n'était qu'un prétexte malveillant utilisé par les auteurs de la résolution qui n'ont aucun scrupule à proférer de viles calomnies et à mentir à l'opinion publique, y compris dans leur propre pays.

Envoyez donc les inspecteurs à Bagdad pour qu'ils exécutent leurs tâches conformément à la légalité, et nous allons écouter et observer en même temps que ceux qui veulent écouter, observer et agir conformément aux responsabilités et aux droits de chacun. Le cadre de référence final continuera à être la résolution 687 (1991) qui impose des obligations au Conseil de sécurité et à l'Iraq, ainsi que le code de conduite convenu dans l'accord signé avec le Secrétaire général à New York le 16 septembre 2002, et les communiqués de presse de Hans Blix et d'El Baradei publiés à Vienne le 30 septembre et le 1er octobre 2002.

Monsieur le Secrétaire général,

Veuillez assumer vos responsabilités en avertissant ceux qui sont injustes, que leur injustice envers les musulmans, les Arabes pieux et toutes les autres personnes aura des conséquences désastreuses et que Dieu, le Tout-Puissant détermine tout. Dites-leur que le digne peuple iraquien est pieux et vaillant et qu'il lutte depuis de nombreuses années contre le colonialisme, l'impérialisme et l'agression, y compris l'agression du tyran. Le prix que ces gens courageux ont payé pour sauvegarder leur indépendance, leur dignité et leurs principes sublimes a été des fleuves de sang, avec beaucoup de privations et de pertes de richesses, tout en préservant leurs réalisations éternelles et leur histoire dont ils sont fiers. Nous espérons donc, Monsieur le Secrétaire général, que vous avertirez les ignorants de ne pas pousser les choses jusqu'au bord du précipice, lors de l'application, parce que le peuple iraquien n'acceptera pas de vivre en sacrifiant sa dignité, son pays, sa liberté ou ce qui lui est sacré, et que les Iraquiens préféreraient sacrifier leur vie si c'était là la seule manière de préserver ce qu'ils veulent sauvegarder.

Avant de conclure cette lettre, je voudrais vous informer que j'ai l'intention de vous adresser une seconde lettre détaillée, à une date ultérieure, dans laquelle j'indiquerai nos observations concernant les mesures et les procédures contenues dans la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité qui sont contraires au droit international, à la Charte des Nations Unies, aux faits avérés et aux mesures figurant dans les résolutions pertinentes précédentes du Conseil de sécurité.

> « Êtes-vous sûrs que Celui qui est au ciel ne vous fera pas engloutir par la terre? Voici qu'elle tremble... »
>
> Allah est grand!

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Naji **Sabri**